

Communiqué de presse

Franklin conseil d'Altice pour la prise de contrôle de Numericable

Paris, le 10 décembre 2013

Le groupe Altice, premier actionnaire de Numericable Group, a annoncé avoir signé un accord avec les fonds Carlyle et Cinven portant sur l'acquisition de 10% du capital de Numericable Group, pour élever sa participation à 40% du capital de la société et en prendre le contrôle. La réalisation de cette opération est subordonnée, notamment, à l'autorisation de l'autorité française de la concurrence.

Numericable Group a été introduite sur le marché Nyse Euronext Paris le 8 novembre dernier.

Franklin est le conseil d'Altice sur cette opération, avec une équipe menée par Alexandre Marque, et comprenant Kai Völpel et Laurent Halimi (droit boursier) et Jérôme Michel (droit de la concurrence).

Carlyle et Cinven étaient conseillés par **Weil Gotshal** avec une équipe menée par David Aknin et Arthur de Baudry d'Asson et comprenant Fabrice Piollet Alexandre Groult, et Hélène de Villaine.



Franklin

Au cours de la dernière décennie, Franklin est devenu un cabinet de référence en matière de droit des affaires français et international. Ses clients reconnaissent sa qualité de service de premier ordre, ses compétences techniques de pointe et son sens aigu des affaires.

www.franklin-paris.com



Contacts presse :

Pour de plus amples informations merci de contacter :

Franklin

Tiphaine de Mauduit

Tél. : +33 1 45 02 79 71

Courriel : tdemauduit@franklin-paris.com